



Québec, le 28 septembre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Réponse pétition de la députée de Marie-Victorin du 8 juin 2017 sur les inspecteurs en bâtiment

Cher collègue,

La présente lettre fait suite à la pétition déposée à l'Assemblée nationale le 8 juin 2017 par la députée de Marie-Victorin, Mme Catherine Fournier, réclamant la mise en place d'un encadrement législatif du travail des inspecteurs en bâtiment.

Cette pétition a été initiée en mars 2017 par l'Association des consommateurs pour la qualité dans la construction. Elle a recueillie 723 signatures.

Actuellement, une règle oblige tout courtier immobilier à recommander à l'acquéreur d'un immeuble d'en faire effectuer l'inspection complète par un inspecteur ayant une assurance et utilisant une convention et des normes de pratiques reconnues.

Cela dit, le gouvernement porte un intérêt à cette question et se montre à l'écoute des préoccupations soulevées. À ce titre, le ministère du Travail et le ministère de la Justice participent conjointement à l'analyse de cette question, en collaboration également avec les partenaires concernées, notamment l'Association des inspecteurs en bâtiments du Québec.

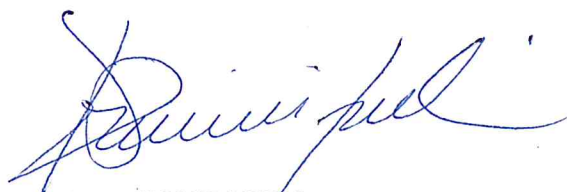
Je vous prie de recevoir, Monsieur le leader parlementaire, mes plus cordiales salutations.

Ministre de la Justice
et Procureure générale

A stylized signature in purple ink, consisting of a large loop followed by a horizontal line.

STÉPHANIE VALLÉE

Ministre responsable du travail

A stylized signature in blue ink, featuring a large 'D' and a cursive 'Vien'.

DOMINIQUE VIEN